



Principales décisions du conseil communal

Séance du 31 janvier 2023.

Environnement

- Approbation de la création d'une zone de stationnement pour motos sur la Rue Nicolas Lebrun demandée par l'école Nespa dont quelques élèves se déplacent à moto.
- Approbation de l'avenant n°3 à la Convention de gestion des sacs poubelles communaux payants qui stipule que les sacs pour la collecte des déchets organiques seront modifiés. Il s'agira d'un sac en polyéthylène d'une capacité de 20 litres de couleur vert clair. Il sera vendu aux citoyens au prix de 4 € le rouleau de 10 sacs.
- Approbation de l'avenant n°4 à la convention de collaboration concernant la facturation de la collecte des encombrants à domicile : 40 € pour chaque enlèvement seront payés par l'administration communale. Le complément soit : 20 € pour le premier m³, 15€ pour le 2ème m³ et 10 € pour le 3ème m³ sera payé par le demandeur.
- Approbation du renouvellement du règlement relatif la prime communale pour l'achat de langes lavables existant depuis 2018, pour les années 2023 et 2024. La prime s'élève à 50 % de la facture d'achat des langes lavables avec un maximum de 125 €.

Transition

- Modification du calendrier du Budget participatif 2023. Les nouvelles échéances sont consultables sur notre site : Genappe.be – rubrique : Budget participatif – 2023 : le 10 mars 2023 pour participer au jury et le 31 mars pour déposer un projet.

Plan horizon proximité

- Accord sur la proposition de répondre à l'appel projets : "Objectif Proximité " lancer par le Gouvernement wallon afin de soutenir le commerce local wallon dans la phase de relance post-covid. Une attention particulière sera portée aux projets incluant une réflexion autour des circuits courts et de l'économie circulaire. La prime versée aux candidats correspond à 60 % des dépenses éligibles pour un montant maximum de 6.000 €

Finances

- Prise d'acte de l'arrêté du ministre des Pouvoirs locaux approuvant, sous réserve de remarques, les deuxièmes modifications budgétaires services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022.
- Prise d'acte des décisions de la tutelle approuvant les règlements taxes adopté par le Conseil communal de mai 2021 à octobre 2022.
- Approbation du budget 2023 de la Fabrique d'église de Ways

Affaires générales

- Approbation du projet pédagogique de l'accueil extrascolaire des écoles communales.
- Approbation du projet pédagogique des plaines de vacances.
- Approbation de l'introduction d'un dossier de candidature au volet « Ressources humaines » de l'appel POLLEC 2022

Secrétariat communal

- Approbation de la Motion demandant la libération du tournoisien Olivier Vandecasteele détenu en Iran.
- Prise d'acte de l'exclusion et du remplacement d'un conseiller du Groupe CréonsDemain au CPAS

Travaux

- Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de service pour la désignation d'un auteur de projet pour l'aménagement du Parc de la Dyle à Ways au montant estimé de 50.000 €.
- Approbation des conditions et du mode de passation du Marché de travaux - Programme 2023 - pour la réfection de voiries en hydrocarboné, pour un montant estimé à 158.187 €
- Approbation des conditions et du mode de passation du Marché de travaux pour les Interventions localisées en voirie - Programme 2023 - au montant estimé de 133.327 €

Urbanisme

- Approbation du dossier de base relatif à la révision partielle du plan de secteur dans le cadre du dossier de la parcelle localisée rue Cala 1, dite « Camping de Glabais » en vue d'inscrire une zone d'habitat à caractère rural en lieu et place de la zone de loisirs

Bibliothèque

- Approbation du « Nouveau règlement » d'ordre intérieur du Centre de Lecture publique de Genappe
- Approbation du renouvellement de la demande de reconnaissance, en catégorie 2, de la bibliothèque de Genappe et approbation du nouveau plan quinquennal de développement de la lecture.